

Le RISQUE INONDATION

Plan d'actions -

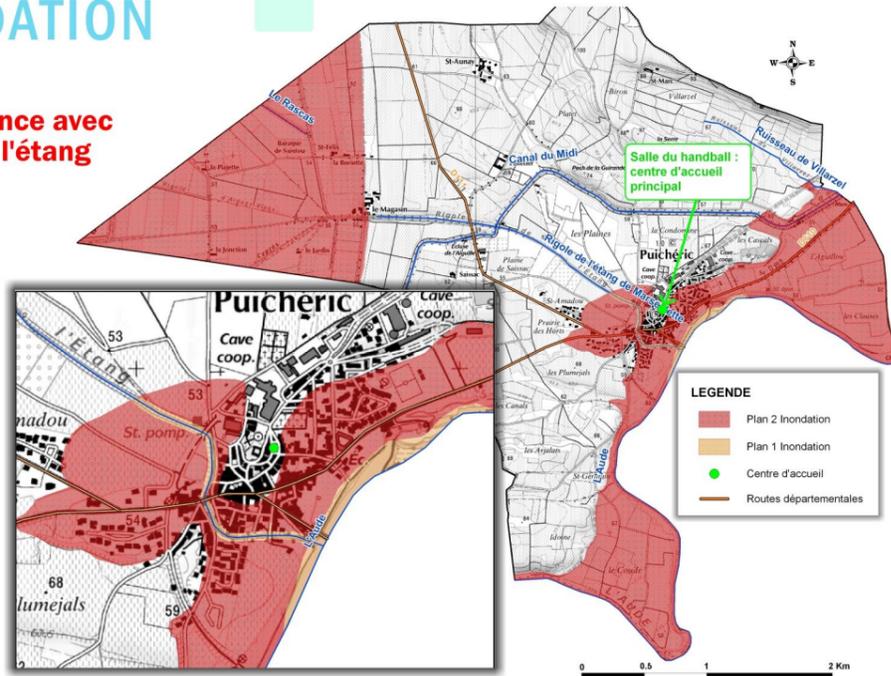
Crues de l'Aude et/ou concomitance avec les débordements de la rigole de l'étang de Marseillette:

Le plan d'actions de niveau 1 est déclenché lorsque l'Aude atteint 3.50m à la station hydrométrique de Puichéric et/ou l'Aude atteint 3.50m à la station de Trèbes et/ou l'Aude atteint 4.50m à la station de Marseillette, avec évènement en cours.

L'équipe municipale est mobilisée pour gérer la situation de crise. Elles s'assurent de l'information de la population et des ERP exposés. Elle met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation : sécurisation des voiries inondables par leur fermeture, surveillance rapprochée aux points clés identifiés...

Le plan d'actions de niveau 2 est déclenché dès que l'Aude atteint 4m à la station de Puichéric et/ou l'Aude atteint 4m à la station de Trèbes et/ou l'Aude atteint 5m à la station de Marseillette. Ce plan de niveau 2 peut être également activé lorsque les eaux de débordement de la rigole gagnent les habitations du bourg au pont de la Serre.

La Cellule de Crise Municipale met en œuvre des actions de sauvegarde pour assurer la sécurité des biens et des personnes (ouverture de la salle d'accueil, mise en sécurité des personnes exposées, fermeture complémentaire de routes, alerte de la population...).



CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la salle des associations qui fera office de centre d'accueil.

Le RISQUE RUPTURE de BARRAGE

Le plan Rupture du barrage de Matemale et de Puyvalador est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

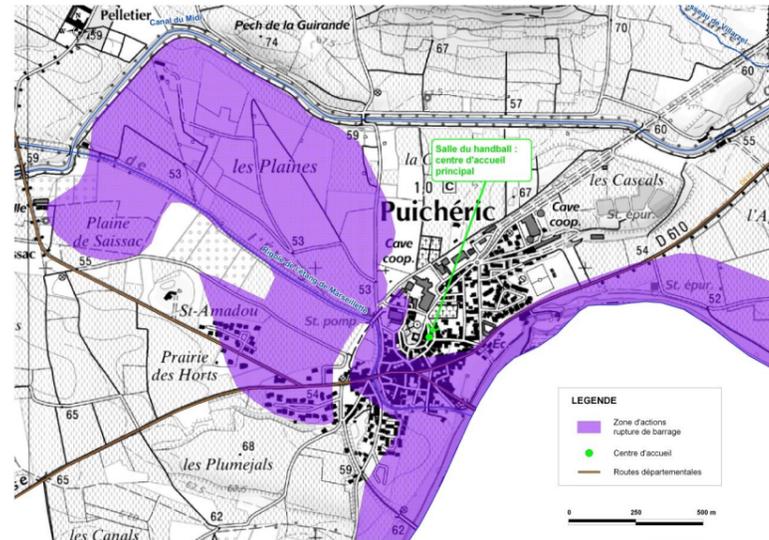
PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec :
 - Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment



- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.

- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages

Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se reproduisait.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaitre les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre

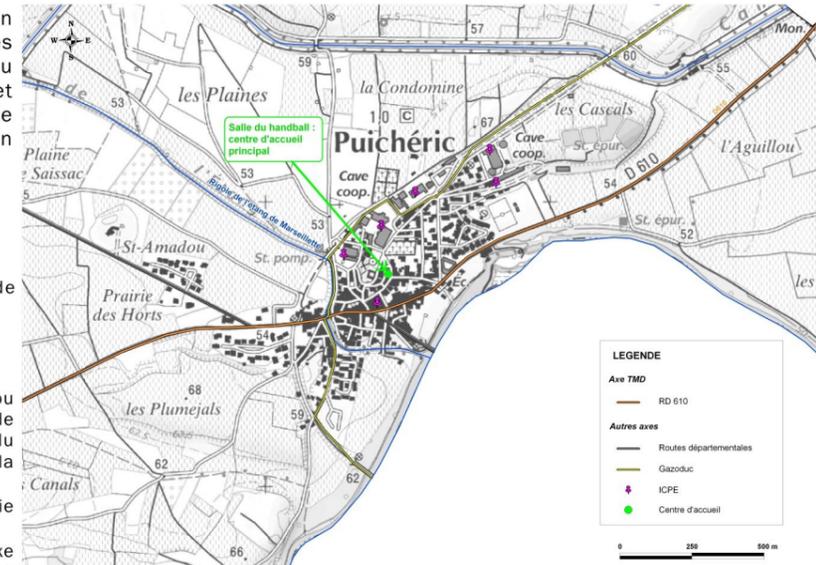
S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner

Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal

APRÈS

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local



Le RISQUE SISMIQUE

Les CONSIGNES de sécurité

PENDANT LA SECOUSSE

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, ou dans l'encadrement d'une porte, ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcon.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIERE SECOUSSE

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.

DANS UN BÂTIMENT

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Eteindre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

DANS UNE VOITURE

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- Ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS LE SEISME

- Ne pas rentrer dans les bâtiments.
- En cas d'ensevelissement se manifester en tapant contre les parois.
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.